

DÉLIBÉRATION N°2026-138

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 2 juillet 2026 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2025 et portant approbation du programme d'investissements 2026 révisé de Storengy

Participaient à la séance : Emmanuelle WARGON, présidente, Victor ALONSO, Anthony CELLIER, Nadia FAURE et Didier REBISCHUNG, commissaires.

1. Contexte et cadre juridique

L'article L. 421-3-1 du code de l'énergie prévoit que « *les infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel qui garantissent la sécurité d'approvisionnement du territoire à moyen et long termes et le respect des accords bilatéraux relatifs à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel [...] sont prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L. 141-1. Ces infrastructures sont maintenues en exploitation par les opérateurs* ».

En application des dispositions de l'article L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockages souterrains de gaz naturel transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « *veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des stockages et à leur accès transparent et non discriminatoire* ».

La CRE rappelle que la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe un objectif de résultat en débit de soutirage et en volume utile pour l'ensemble du périmètre des sites de stockage régulés des trois opérateurs de stockage, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Le respect de ces objectifs doit se faire au moindre coût pour la collectivité, et les programmes d'investissements des opérateurs de stockage doivent concourir à cet objectif.

Ainsi, la CRE a demandé aux opérateurs, dans ses précédentes délibérations portant approbation du programme d'investissements, d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario hors réalisation de l'investissement qui présente ses conséquences sur les performances du site concerné, ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

La délibération n° 2020-10 du 23 janvier 2020 portant décision sur le tarif d'utilisation des infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel de Storengy, Teréga et Géométhane, dit « *tarif ATS2* » a introduit un mécanisme de régulation incitative applicable à l'ensemble des projets des opérateurs de stockage dont le budget est supérieur à 20 M€, et donne la possibilité à la CRE de l'appliquer à certains projets dont le budget est inférieur à ce seuil. Ce mécanisme a pour objectif d'inciter les opérateurs de stockage à la maîtrise de leurs dépenses d'investissement. Le mécanisme a été reconduit pour la période tarifaire 2024-2027 par la délibération n° 2024-21¹ dit « *tarif ATS3* ».

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2025 de Storengy :

¹ [Délibération n°2024-21 du 30 janvier 2024 portant décision sur le tarif d'utilisation des infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel de Storengy, Teréga et Géométhane \(ATS3\)](#)

- par délibération du 6 février 2025², la CRE a approuvé le programme d'investissements de Storengy pour l'année 2025, pour un montant de 215,6 M€ ;
- par délibération du 9 juillet 2025³, la CRE a approuvé le programme d'investissements révisé de Storengy pour l'année 2025 pour un montant de 223,2 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2026, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2025.

Par délibération du 6 février 2026⁴, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Storengy pour l'année 2026, pour un montant de 192,7 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2026, un bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2026.

La CRE a été saisie par Storengy le 5 juin 2026 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2025 et du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2026. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2025, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2026, d'autre part.

La présente délibération a pour objet :

- de dresser le bilan d'exécution du programme d'investissement de Storengy au titre de 2025 ;
- d'approuver le programme d'investissements 2026 révisé de Storengy afin de prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en février 2026.

2. Principaux éléments du bilan d'exécution du programme d'investissements de Storengy pour l'année 2025

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2025 par la délibération de la CRE du 6 février 2025 s'élevaient à 215,6 M€. Le programme d'investissements révisé à mi-année par la délibération du 9 juillet 2025 s'élevait à 223,2 M€. Les dépenses réalisées pour 2025 s'élèvent à 223,3 M€, soit une hausse de +0,1 % par rapport au budget révisé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2025 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2025	Révisé 2025	Réalisé 2025
Plan de rénovation	68,9	69,6	63,0
Développement de capacité	25,0	23,5	22,0
Programmes :	87,0	95,0	96,3
- Intégrité et obsolescence	68,8	69,9	71,2
- Sureté et sécurité	6,5	6,3	7,5
- Réduction des émissions de méthane	5,2	12,8	10,9
- Performance	6,5	6,0	6,7
Investissements courants :	34,7	35,1	41,9
- Travaux régionaux	12,4	12,8	14,0
- Petits projets industriels	13,7	13,5	18,5
- Informatique	8,5	8,8	9,5
Total	215,6	223,2	223,3

Les différences constatées proviennent essentiellement des postes suivants :

- le plan de rénovation, dont les dépenses sont en baisse de -6,6 M€, lequel présente principalement des écarts liés à l'évolution du planning des projets notamment des reports

² [Délibération n° 2025-42 du 6 février 2025 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2025 de Storengy](#)

³ [Délibération n°2025-176 du 9 juillet 2025 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2024 et portant approbation du programme d'investissements 2025 révisé de Storengy](#)

⁴ [Délibération n° 2026-37 du 6 février 2026 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2026 de Storengy](#)

- de travaux en 2026 sur les projets du nouvel électro-compresseur sur le site d'Etrez (-4,6 M€) et de rénovation des unités de traitement à Chémery (-1,3 M€) ;
- le projet « développement des capacités », dont les dépenses sont en baisse de -1,5 M€. L'écart provient du décalage d'activités de fin d'année 2025 vers 2026 ;
 - le programme « Intégrité et obsolescence », dont les dépenses sont en hausse de +1,2 M€. L'écart provient principalement :
 - o d'une hausse des dépenses du programme relatif à l'intégrité des canalisations, due principalement à des difficultés de réalisation à Beynes et à la nécessité de travaux correctifs additionnels à Chémery (+1,5 M€) ;
 - o d'une hausse de la chronique budgétaire du projet de comptage dans le cadre de la rénovation et de la mise en conformité des systèmes d'odorisation (+0,7 M€) ;
 - o d'une hausse des coûts du programme *Puits Surface* induite par la réalisation d'opérations de maintenance additionnelles (+0,2 M€) et du programme *Intégrité des installations de traitement* du fait d'aléas techniques rencontrés à Cerville (+1,2 M€) ;
 - o d'une hausse des dépenses relatives à l'électronique, l'instrumentation et les automatismes dues à des travaux additionnels de mise en conformité du système de sécurité incendie (+0,4 M€) ;
 - o d'une baisse de la chronique budgétaire du programme *Puits* (-2,3 M€) grâce à l'optimisation des coûts de génie civil et du programme *Compression* (-0,4 M€) avec le report de certains travaux ;
 - le programme « Sûreté et sécurité », dont les dépenses sont en hausse de +1,2 M€. L'écart provient principalement du sous-programme de prévention des risques industriels (+1,1 M€), avec une augmentation des coûts des travaux de sécurisation des rampes de puits à Etrez et avec l'ajout d'un budget dédié aux systèmes d'étanchéité contre les cheminements de gaz à Cerville ;
 - le programme « Réduction des émissions de méthane », dont les dépenses baissent de -1,9 M€. L'écart provient principalement de l'abandon du projet d'acquisition d'un second compresseur mobile dans le cadre de la création de la filiale Trensitis, et du report de l'achat de petits brûleurs à 2026 ;
 - le programme « Performance », dont les dépenses sont en hausse de +0,7 M€. L'écart provient de surcoûts sur la phase 2 de la reprise du puits de Chémery (CS51), conséquence de mouvements sociaux (coûts de mobilisation et démobilisation des prestataires) ;
 - les investissements courants, dont les dépenses sont en hausse de +6,8 M€. L'écart provient principalement :
 - o d'une hausse des travaux régionaux due à des travaux de maintenance correctives plus importants que prévu et à un surcoût d'opérations d'inspection (+1,2 M€) ;
 - o d'une hausse des travaux informatiques (+0,7 M€), principalement causée par les sous-programmes *Efficacité de la maintenance* (+0,2 M€) et *Upgrade des réseaux des sites* (+0,3 M€) ;
 - o des décalages de planning dans la réalisation des petits projets industriels (+5,0 M€).

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Storengy relève de la gestion normale de projets d'investissements.

3. Principaux éléments du programme d'investissements de stockage de Storengy pour l'année 2026

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2026 dans la délibération du 6 février 2026 s'élevaient à 192,7 M€.

Lors du bilan d'exécution à mi-année de son programme d'investissements, Storengy a transmis une trajectoire révisée de ces dépenses d'un montant de 195,1 M€, en hausse de 1,3 % par rapport au budget approuvé pour l'année 2026.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2026 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2026	Révisé 2026 Demande de Storengy
Plan de rénovation :	33,2	35,3
Développement de capacité	5,8	5,4
Programmes :	114,8	114,8
- Intégrité et obsolescence	79,0	80,2
- Sûreté et sécurité	12,8	11,5
- Réduction des émissions de méthane	16,7	16,5
- Performance	6,3	6,3
- Renouvellement des concessions minières	-	0,3
Investissements courants :	38,9	39,5
- Travaux régionaux	14,0	15,5
- Petits projets industriels	16,9	15,8
- Informatique	8,1	8,2
Total	192,7	195,1

Les écarts constatés proviennent essentiellement des postes suivants :

- le plan de rénovation, dont les dépenses sont en hausse de +2,1 M€. L'écart s'explique principalement par le décalage de paiement sur le projet de nouvelle compression à Gournay (+0,6 M€), [SDA], et les travaux supplémentaires nécessaires sur un puits (EZ25) à Etrez dans le cadre du lessivage de deux cavités salines (+0,5 M€) ;
- la finalité « développement de capacité », dont les dépenses sont en baisse de -0,4 M€. L'écart provient de replanifications de travaux en 2027 du fait d'accidents matériels. Ces décalages seront à l'origine de surcoûts sur le coût à terminaison du projet ;
- le programme « Intégrité et obsolescence », dont les dépenses sont en hausse de +1,2 M€. L'écart provient principalement :
 - o d'une hausse de la chronique budgétaire relative à l'intégrité des canalisations à la suite de replanifications à Etrez, de report de travaux sur le traitement de réseaux effluents à Beynes, et d'ajustement du périmètre de rénovation des pots siphons à Chémery (+1,7 M€) ;
 - o d'une hausse des dépenses relatives au programme de comptage pour des travaux correctifs additionnels (+0,4 M€) ;
 - o d'une baisse des dépenses du programme informatique industrielle associée à une replanification du projet de rénovation des API⁵ (Gournay) pour le programme *Informatique industrielle* (-1,4 M€), et à des reports de travaux dans le cadre du programme *Electronique, Instrumentation et Automatisme* (-0,4 M€) ;
 - o d'une hausse des programmes d'intégrité des installations de traitement (+0,5 M€) [SDA] avec des difficultés de réalisation des travaux de fiabilisation des unités de régénération pour le premier, et le lancement des études de faisabilité pour le second ;
- le programme « Sûreté et sécurité », dont les dépenses sont en baisse de -1,3 M€. L'écart provient principalement du sous-programme de prévention des risques industriels, avec un report des travaux de détection incendie sur les puits du site de Germigny (-1,2 M€). [SDA] ;

⁵ Automates Programmables Industriels

- l'intégration des dépenses du programme de « Renouvellement des concessions minières » (0,3 M€), le traitement comptable en immobilisation ayant été validé par les commissaires aux comptes de Storengy ;
- les investissements courants, dont les dépenses sont en hausse de +0,5 M€. L'écart provient principalement :
 - o d'une hausse des travaux régionaux, des replanifications ayant été rendues nécessaires des coactivités sur certains sites (+1,4 M€) ;
 - o d'une hausse des travaux informatiques (+0,1 M€), portée par l'émergence de nouveaux sous-projets imposés par la réglementation ;
 - o des décalages de planning dans la réalisation des petits projets industriels (-1,1 M€).

4. Analyse de la CRE concernant les projets et programmes en cours

Cette partie a pour objet de présenter l'analyse de la CRE sur les principaux éléments du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements de Storengy pour l'année 2026.

4.1. Le projet « Compression Gournay »

La zone alimentée en gaz à bas pouvoir calorifique (gaz B) dispose d'un point d'entrée depuis la Belgique et d'un seul stockage, celui de Gournay. 1,3 million de consommateurs étaient alimentés en gaz B en 2020. Leur conversion au gaz à haut pouvoir calorifique (gaz H) s'étale sur la période 2020-2028.

La conversion des consommateurs de la zone B conduit à une réduction de la demande de gaz B dans la zone. Le besoin d'utilisation du stockage de Gournay va donc se réduire progressivement jusqu'à sa conversion au gaz H prévue en 2027⁶. Les compresseurs du site doivent permettre d'assurer de faibles débits durant cette phase de conversion. Le parc de compression du site (constitué de trois turbocompresseurs) n'a pas été dimensionné pour assurer ces débits.

Le projet prévoit le remplacement anticipé d'un compresseur mis en service en 1996 par un électrocompresseur qui permettra d'assurer des petits débits et offrira une flexibilité accrue en termes d'arrêt/démarrage.

La CRE a approuvé le projet en juillet 2020⁷. La commande du compresseur a été effectuée en février 2021. Le démarrage des travaux a eu lieu fin 2021. La nécessité de reprise d'éléments de tuyauterie a conduit à des coûts additionnels et un report de la mise en service du premier trimestre 2024 au troisième trimestre 2025. La mise en service industrielle a finalement eu lieu en juillet 2025. Les essais de performance sont programmés au second semestre 2026.

Le coût à terminaison est stable par rapport au budget approuvé (41,9 M€) lors de l'approbation du programme d'investissements en février 2026⁸. [SDA]

Dans sa délibération du 6 mai 2021⁹, la CRE a fixé le budget cible du projet à 34,5 M€, assorti d'une bande de neutralité de +/- 1,21 M€. En application du dispositif de régulation incitative de la maîtrise

⁶ [Délibération n°2025-168 du 24 juin 2025 portant avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 février 2021 relatif aux modalités de déploiement de l'opération de conversion du réseau de gaz B](#)

⁷ [Délibération n° 2020-186 de la CRE du 22 juillet 2020 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2019 et portant approbation du programme d'investissements 2020 révisé de Storengy](#)

⁸ [Délibération n° 2026-37 du 6 février 2026 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2026 de Storengy](#)

⁹ [Délibération n° 2021-128 du 6 mai 2021 portant décision relative à la définition du budget cible du projet « Compression Gournay » de Storengy](#)

des coûts pour les investissements, la CRE a pris en compte un malus de 1,1 M€ lors de la mise à jour tarifaire 2026¹⁰. [SDA]

4.2. Le projet « Traitement Chémery »

Le site de Chémery est réparti en deux sous-sites, Chémery Principal et Chémery Développement, raccordés à des puits distincts et disposant d'ateliers propres permettant la désulfuration et déshydratation du gaz.

Le projet de Storengy prévoit le remplacement partiel des unités de traitement de Chémery Principal, mis en service en 1968. L'atelier de Chémery Principal sera arrêté, et les capacités de traitement équivalentes seront reconstruites sur Chémery Développement. L'ensemble des puits seront alors raccordés à ce dernier.

La CRE a approuvé le projet en janvier 2021¹¹. En 2022, les études de détails et les premiers travaux préparatoires (création de la base vie, fouilles de reconnaissance) ont été réalisés. Les marchés ont été passés en 2023 et 2024. La phase principale de construction a été réalisée de mai à septembre 2024 et les travaux se sont poursuivis en 2025. Des premières mises en service ont eu lieu à l'automne 2024 pour une partie des ouvrages, le reste a été mis en service fin 2025 afin de réaliser des tests lors de la campagne de soutirage 2026/2027.

Le coût à terminaison s'élevant à 137,0 M€ est en baisse (-2,0 M€) par rapport au budget approuvé lors de l'approbation du programme d'investissements en février 2026. Cette baisse provient de l'optimisation des coûts par Storengy.

Dans sa délibération du 27 janvier 2022¹², la CRE a fixé le budget cible du projet à 132,3 M€, assorti d'une bande de neutralité de +/- 6,6 M€. A date, l'écart de +4,7 M€ entre le coût à terminaison estimé et le budget cible est dans la bande de neutralité.

4.3. Rénovation de la compression du site d'Etrez

Le site d'Etrez dispose d'un volume utile de 7,9 TWh et représente environ 15 % du débit de pointe des stockages français.

Le projet porte sur le remplacement de deux compresseurs de secours fonctionnant au gaz naturel par un électro-compresseur de capacité équivalente. Un nouvel atelier de compression sera construit sur le site et l'alimentation électrique du site devra être renforcée.

La CRE a approuvé le projet en janvier 2022¹³. En 2023, Storengy a commandé les équipements à longs délais d'approvisionnement (compresseur, certaines vannes et pièces détachées). L'opérateur a également initié le démantèlement des anciens turbo-compresseurs. La phase de démantèlement a été achevée en avril 2024. Les travaux de construction du bâtiment du nouvel électro-compresseur ont démarré fin septembre 2024. En 2025, Storengy a finalisé les bâtiments, ainsi que le démarrage des travaux nécessaires pour le raccordement du compresseur prévu début 2026. Les travaux de tuyauterie sont en cours de finalisation et la mise en service est prévue en juillet 2026.

Le coût à terminaison du projet reste stable à 102,5 M€ par rapport au budget approuvé lors de l'approbation du programme d'investissements en février 2026.

¹⁰ [Délibération n°2026-29 du 28 janvier 2026 portant décision sur l'évolution du tarif d'utilisation des infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel de Storengy, Teréga et Géométhane pour l'année 2026](#)

¹¹ [Délibération n° 2021-18 du 21 janvier 2021 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2021 de Storengy](#)

¹² [Délibération n° 2022-29 de la CRE du 27 janvier 2022 portant décision relative à la définition du budget cible du projet de remplacement de l'atelier de traitement du site « Chémery principal » de Storengy](#)

¹³ [Délibération n° 2022-15 de la CRE du 20 janvier 2022 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2022 de Storengy](#)

Dans sa délibération du 13 décembre 2022¹⁴, la CRE a fixé un budget cible du projet à 102,5 M€, assorti d'une bande de neutralité de +/- 4,8 M€. A date, il n'y a pas d'écart entre le coût à terminaison estimé et le budget cible.

4.4. Projet de développement de capacité sur le site d'Etrez

Le site d'Etrez est un site en cavité saline d'un volume de 7,9 TWh et un débit de soutirage de 360 GWh/j. Le projet prévoit le raccordement de deux cavités salines actuellement en saumure afin d'augmenter le volume de stockage du site d'Etrez de 1,6 TWh (soit 1,2 % des capacités françaises).

L'augmentation du volume utile permettra de disposer, sur une durée plus longue, des capacités de soutirage du site qui représentent environ 15 % du débit de soutirage des stockages français. En revanche, le projet ne permettra pas d'augmenter le débit à la pointe pour pallier la défaillance d'une autre infrastructure, en l'absence de renforcement des capacités de traitement.

En 2025, Storengy a obtenu les autorisations de travaux et d'exploitation, débuté les travaux de pose de collecte de gaz, et effectué les opérations lourdes sur puits. L'opérateur prévoit de commencer le remplissage des cavités en octobre 2026. La mise en service de la première cavité est prévue en octobre 2027 et février 2028 pour la seconde.

Le coût à terminaison est estimé à 77,1 M€, en hausse (+1,4 M€) par rapport au budget approuvé lors de l'approbation du programme d'investissements en février 2026. La CRE avait approuvé en 2023 le projet de développement de 1,6 TWh¹⁵ supplémentaire sur le site d'Etrez pour un budget d'investissement maximal de 71,82 M€ (travaux et achat de gaz coussin). La couverture des coûts d'investissement au-delà de ces plafonds sera étudiée au cas par cas par la CRE.

Par ailleurs, en novembre 2024¹⁶, la CRE a fixé un budget cible du projet à 36,9 M€ pour la partie travaux, assorti d'une bande de neutralité de +/- 1,8 M€. A date, l'écart de +2,8 M€ entre le coût à terminaison estimé du projet (39,7 M€) et le budget cible conduirait à un malus pour l'opérateur.

4.5. Programme de réduction des émissions de méthane

Les émissions de méthane de Storengy (125 kt de CO₂eq en 2023) sont essentiellement issues :

- de l'exploitation des sites de stockage qui représente environ 64 % des émissions de méthane (principalement des émissions issues des compresseurs) ;
- des mises à l'évent lors des actions de maintenance qui représentent environ 20 % des émissions ;
- des émissions fugitives (fuites diffuses sur les équipements) et des incidents qui représentent respectivement environ 9 % et 7 % des émissions totales.

Storengy a débuté en 2022 un programme de réduction de ses émissions de méthane. Il porte sur 3 axes : la surveillance et l'établissement de rapport, la détection et la réparation des fuites et la réduction des mises à l'évent et du torchage. Le règlement (UE) 2024/1787 concernant la réduction des émissions de méthane dans le secteur de l'énergie conduit Storengy à augmenter les dépenses de ce programme.

La CRE a approuvé 16,7 M€ de dépenses pour l'année 2026.

Elle constate une légère baisse des dépenses sur le volet lié à la réduction des émissions fugitives (-0,2 M€), principalement liée à un réajustement budgétaire du projet *Zero Leak* à Chémery.

¹⁴ [Délibération n° 2022-337 de la CRE du 13 décembre 2022 portant décision relative à la définition du budget cible du projet de rénovation de la compression du site d'Etrez de Storengy](#)

¹⁵ [Délibération n° 2023-41 du 26 janvier 2023 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2023 de Storengy](#)

¹⁶ [Délibération n°2024-206 du 20 novembre 2024 portant décision relative à la définition du budget cible du projet de développement de capacités supplémentaires sur le site d'Etrez de Storengy](#)

5. Analyse de la CRE concernant les demandes d'approbation pour de nouveaux projets et programmes

5.1. Projet de rénovation de Germigny

Le site de Germigny est entré en service en 1982. Il est le stockage aquifère le plus lent du parc de Storengy avec volume utile de 9,6 TWh pour un débit de soutirage de 34 GWh/j.

Si aucune rénovation n'est réalisée, l'opérateur anticipe une dégradation progressive des performances du site. L'opérateur estime qu'une rénovation est nécessaire pour que les capacités du site restent commercialisables dans des conditions satisfaisantes après 2028-2030.

Storengy envisage un projet de rénovation en deux phases :

[SDA]

La programmation pluriannuelle de l'énergie¹⁷ prévoit que l'ensemble des 11 sites en activité soient maintenus en exploitation sur la période 2026-2035. La CRE considère que ces dépenses d'études sont justifiées afin de permettre l'évaluation des travaux nécessaire à son maintien en activité.

La CRE approuve les études de faisabilité de la première phase du projet de rénovation de Germigny pour un montant de [SDA]. Pour s'assurer que l'ampleur des investissements prévus est strictement nécessaire, la CRE demande à Storengy d'intégrer dans ses études différents scénarios de travaux et d'en préciser les montants, plannings et impacts opérationnels sur le fonctionnement du stockage.

[SDA]

¹⁷ [PPE 3 : programmation pluriannuelle de l'énergie](#)

Décision de la CRE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockage transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE fait le bilan des dépenses 2025 définitivement arrêtées par Storengy en début d'année 2026 et approuve le programme d'investissements 2026 révisé afin de prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation.

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2025

En ce qui concerne l'année 2025, la CRE constate que l'écart (+0,2 M€) entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements révisé pour 2025 est principalement lié à des replanifications de projets dans le cadre des investissements courants et des reports de travaux sur le plan de rénovation.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Storengy relève de la gestion normale de projets d'investissements. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2025	Révisé 2025	Réalisé 2025
Plan de rénovation	68,9	69,6	63,0
Développement de capacité	25,0	23,5	22,0
Programmes :	87,0	95,0	96,3
- Intégrité et obsolescence	68,8	69,9	71,2
- Sureté et sécurité	6,5	6,3	7,5
- Réduction des émissions de méthane	5,2	12,8	10,9
- Performance	6,5	6,0	6,7
Investissements courants :	34,7	35,1	41,9
- Travaux régionaux	12,4	12,8	14,0
- Petits projets industriels	13,7	13,5	18,5
- Informatique	8,5	8,8	9,5
Total	215,6	223,2	223,3

Programme d'investissements révisé pour l'année 2026

En ce qui concerne l'année 2026, la CRE constate que le budget révisé à mi-année du programme d'investissements de Storengy est supérieur de +1,3 % (+2,4 M€) au programme approuvé en février 2026. Cet écart provient principalement de la demande d'approbation des études des nouveaux projets de [SDA].

Pour l'année 2026, la CRE approuve le programme d'investissements révisé de Storengy, ainsi que les études des nouveaux projets présentés par l'opérateur. Concernant le projet de rénovation de Germigny, la CRE demande à Storengy d'intégrer dans ses études différents scénarios de travaux et d'en préciser les montants, plannings et impacts opérationnels sur le fonctionnement du stockage, pour s'assurer que l'ampleur des investissements prévus est strictement nécessaire.

En conséquence le programme d'investissements s'élève à 195,1 M€ en 2026. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2026	Révisé 2026
Plan de rénovation :	33,2	35,3
Développement de capacité	5,8	5,4
Programmes :	114,8	114,8
- Intégrité et obsolescence	79,0	80,2
- Sureté et sécurité	12,8	11,5
- Réduction des émissions de méthane	16,7	16,5
- Performance	6,3	6,3
- Renouvellement des concessions minières	-	0,3
Investissements courants :	38,9	39,5
- Travaux régionaux	14,0	15,5
- Petits projets industriels	16,9	15,8
- Informatique	8,1	8,2
Total	192,7	195,1

La CRE demande à Storengy d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances de leurs infrastructures, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme d'autres solutions techniques, des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

Dans le cadre de la procédure d'examen annuel des investissements, la CRE demande à Storengy de lui présenter, avant le mois de juillet 2027, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2026, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Storengy. Elle sera par ailleurs transmise aux ministres chargés de l'économie et de l'énergie.

Délibéré à Paris, le 2 juillet 2026.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

La présidente,

Emmanuelle WARGON